

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1983)**

Heft 697

PDF erstellt am: **21.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 697 15 septembre 1983

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021/22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Ursula Nordmann  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffy

Points de vue:  
Jeanlouis Cornuz  
Daniel Winteregg

20 ANS

697

# Domaine public

## Petits domaines et grandes surfaces

Depuis 1947, la Constitution donne à la Confédération une mission difficile: celle de prendre des mesures «pour conserver une forte population paysanne, assurer la productivité de l'agriculture et consolider la propriété rurale». De toute évidence, il y a contradiction profonde entre les deux premiers buts — démographique et économique — assignés à la Confédération. D'où la fréquente incohérence de la politique agricole fédérale, qui hésite entre l'aide directe à la survie des exploitations familiales, l'encouragement aux méthodes de culture et d'élevage qui remplacent l'homme par le capital, un protectionisme toujours plus sourcilieux et la prise en considération «des intérêts des autres branches économiques et de la situation du reste de la population» (comme dit la Loi sur l'agriculture, art. 19, al. 1).

En raison même de la contradiction qu'il recèle, le mandat constitutionnel ne saurait être entièrement respecté. Pire, la politique agricole ne permettrait de poursuivre ni l'un ni l'autre de ses deux objectifs principaux: tandis que certains assurent que l'on freine l'accroissement de la productivité agricole sur notre mini-territoire de pays neutre, d'autres constatent que les paysans ne représentent plus même 6% de la population active et que le nombre des exploitations ne cesse de diminuer.

Cette évolution, c'est précisément celle, bien connue et apparemment jugée acceptable, qui a motivé la nouvelle initiative populaire, lancée la semaine dernière par la modeste «Association suisse (alémanique) pour la protection des petits et moyens paysans», avec l'appui logistique de Denner SA, et le soutien moral de la protection des animaux (con-

tre les élevages industriels), de deux partis (Évangéliques et Action nationale), et des fermiers.

Curieux rassemblement en vérité, emmené par un étrange attelage. Quels intérêts communs peuvent-ils bien avoir, MM. René Hochuli, chef de file des paysans dissidents alémaniques, et Karl Schweri, patron d'une maison à succursales multiples qui vient de susciter à nouveau la colère paysanne en offrant à bas prix des tomates du pays? Nous l'avions déjà relevé dans DP en janvier dernier (no. 669): Denner vend désormais aussi des produits frais, et a donc les mêmes problèmes d'approvisionnement que ses principales concurrentes, Coop et Migros en tête.

Aussi bien, l'initiative «pour une protection des exploitations paysannes et contre les fabriques d'animaux» comprend deux volets: d'abord une définition du type d'exploitation (familiale, ayant sa propre base fourragère) destinée à bénéficier en exclusivité des mesures de politique agricole (subventions, contingentements, garanties de prix, etc.); et par ailleurs un système de prise en charge des produits indigènes, complété si nécessaire par des importations dûment taxées — les recettes à la frontière servant au financement des prises en charge. Bref, le premier volet pour Hochuli, le second pour Schweri. Ce qui n'exclut pas un bel élan de mutualité: l'aide aux exploitations paysannes et les subventions pour l'écoulement des produits peuvent être combinées, selon le projet des initiateurs.

Au reste, cette nouvelle «initiative en faveur des petits paysans» vient à point nommé prendre le relais de «l'initiative contre les importations excessives de denrées fourragères et contre les fabriques d'animaux», dont l'Union centrale des producteurs de lait (UCPL) va probablement décider le

SUITE ET FIN AU VERSO